



SIREN: 307 784 670 RCS CAJARC
 Code ADR : 4621R
 N° TVA INTRA : FR06 307 784 670
 Agrément n° 14642
 Agrément conseil n° 460000A
 Agrément formation n° 26460063446
 ICS : FR4622472206

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA PÉRIODE DU CAJARC ET DU BORD DE LA VALLÉE
 Société coopérative agricole à capital variable
 Siège social à Administration : S.A. Coopérative 46120 LIVERNON
 Tel : 06 49 40 94 22
 PAPAT CAJARC : Groupe de Gestion 46120 CAJARC Tel : 06 49 34 33 71
 PAPAT LIVERNON : S.A. Coopérative 46120 LIVERNON Tel : 06 49 40 19 22

FACTURE N°: FCM-240-2025-905

Du : 30/06/2025

Client : 650887

GAEC CHATEAU SAVIN

LACROIX NICOLE-JEAN-MARC-FLORI

LE CHATEAU

46160 GREALOU

SIRET : 51951350100014

Identifiant TVA : FR96519513501

FACTURE

Magasin : 240 CAUDEVAL SIEGE

Tel :

ATC : 005 RAFFY EMMANUEL

Magasin CA : 245 CAJARC

Code	Désignation Article	Tva	Quantité	Un	Remise	Prix Net	Montant HT
Livraison : BLC-039-2025-720 du 16/06/2025							
007402	AMMONITRATE FRANCE 33.50% (600 KG)	3	17,400	T		395,00	6 873,00
L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif est soumise à des restrictions par le règlement UE 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte ainsi que les disparitions et les vols importants au point de contact national compétent (PIXAF : pixaf@gendarmerie.interieur.gouv, +33 1 78 47 34 96)							
PAIEMENT FIN OCTOBRE							

	Taux	TVA	Mont HT	Mont TTC
3	20,00	1 374,60	6 873,00	8 247,60
		1 374,60	6 873,00	8 247,60

NET A PAYER 8 247,60 EUR

Echéance au 31/10/2025

650887 8 247,60
 FCM-240-2025-905 du 30/06/25
 Prélèvement CAUDEVAL
 PAPILLON A JOINDRE AU REGLEMENT

IBAN : FR76 1120 6000 9503 0008 8900 050
 Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement non acquitté à la date d'échéance supporte de plein droit des intérêts de retard (loi LME n°2008-776 du 4 août 2008) exigibles dès le lendemain de la date figurant sur la facture au taux d'intérêt au début du dernier semestre appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement +10%. Est due également à compter du 01/01/2013 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions figurant sur le site internet du Groupe Capel www.capel.fr